

DEPARTEMENT du CALVADOS

ARRONDISSEMENT de CAEN

Mairie



14700

Téléphone : 02 31 90 02 20

E-mail : mairiecanivet@orange.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOUPIL, Maire. Les convocations individuelles ont été envoyées le 05/02/2024, l'ordre du jour a été affiché en mairie le 05/02/2024. En application de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur BOURY Stéphane est désigné secrétaire et accepte cette fonction.

Conseillers présents : M GOUPIL Jean-Pierre, M BOURY Stéphane, M HUREL Alain, M CATHERINE Gilles, M DESERT Mickaël, M TABI Hassen, M LANGLOIS Lionel, M CHANCEREL Jean-Claude, Mme LETELLIER Arlette, M CHRETIEN Jacky

Conseillers ayant donné pouvoirs : Mme BOUQUEREL Florence à M GOUPIL Jean-Pierre

Conseillers absents ou excusés :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de séance du 15 janvier 2024
- Travaux école : Présentation du SDEC – Proposition contrat d'accompagnement CEP 3
- Subventions aux associations
- Devis tuyaux chauffage école
- Aménagement terrain école
- Demande de subventions travaux de voirie 2024
- Présentation du Compte Administratif 2023
- Proposition de Budget Primitif 2024
- Repas des Anciens : Choix du menu
- Questions diverses

Conseillers en exercice	11
Pouvoirs	1
Conseillers présents	10
Conseillers votants	11

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2024

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Travaux école : Présentation du SDEC – Proposition contrat accompagnement CEP 3

Messieurs DELANOE et DESPRE, du SDEC Energie, présentent le projet rénovation de l'école. L'audit réalisé révèle de fortes déperditions sur le bâtiment scolaire. Deux possibilités ont été étudiées, les deux prennent en compte l'isolation extérieure, le changement des menuiseries, la principale différence étant le mode de chauffage, plafond chauffant dans le scénario n°1, PAC Air/Eau dans le scénario n°2. L'étude détermine un gain énergétique de 32% avec le scénario n°1 contre un gain de 73% avec le scénario n°2. Seul le 2^e scénario pourrait permettre d'obtenir des subventions.

Les travaux de rénovation sont estimés à 222 000€ HT avec une possibilité de subventionnement de 63%. Concernant le projet d'aménagement de l'école pour le rapatriement de la classe de Soulangy, les travaux sont estimés à 175 000€ HT. Le plan de financement global présente un coût de 418 368€ HT subventionnable à hauteur de 52%. Il est à noter que la commune est retenue dans le cadre de l'appel à projet « PROGRES » PROGRAMME de Rénovation des Etablissements Scolaires pour une aide de 52 437€.

Il est proposé une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux. Le SDEC est mandaté pour la réalisation des travaux mais la commune reste maître d'ouvrage. Le coût pour la commune est de 5% du montant des travaux.

Travaux école

Après le départ de Messieurs DELANOE et DESPRE, les conseillers débattent du déroulement possible des travaux de l'école et de l'intérêt des travaux.

La rénovation énergétique est une nécessité d'autant plus que le système de chauffage actuel montre de sérieux signes de faiblesses.

Concernant le rapatriement de la classe de Soulangy, il permettrait une forte diminution du budget du SIVOM des 3 Communes qui, pour 2024, est estimé à 162 330€ pour les trois communes.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux en deux phases, la première étant la rénovation énergétique de l'école.

Délibération N°2024-09 : Projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux : accord pour une adhésion au conseil en énergie partagé (CEP niveau 3) et la signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le SDEC ENERGIE

Afin de concrétiser le projet de rénovation et aménagement du groupe scolaire de SAINT PIERRE-CANIVET, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modalités d'adhésion au service d'accompagnement proposé par le SDEC ENERGIE pour faciliter la réalisation des travaux de rénovation (CEP niveau 3) ainsi que la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage associée.

Dans le cadre de cet accompagnement, la collectivité reste maître d'ouvrage de l'opération mais mandate le syndicat pour réaliser les missions listées dans la convention dont notamment :

- La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les travaux seront étudiés et exécutés,
- La préparation du choix des différents prestataires nécessaires à la réalisation des travaux (maître d'œuvre, etc.), établissement, signature et gestion des contrats,
- L'approbation des avant-projets et accord sur le projet,
- La préparation du choix des entreprises de travaux et établissement, signature et gestion des dits contrats,
- Le versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et du prix des travaux et plus généralement de toutes les sommes dues à des tiers,
- Le suivi du chantier sur les plans technique, financier et administratif,
- La réception des travaux.

En plus du remboursement des sommes engagées dans le cadre de la convention de mandat, la collectivité versera une contribution d'adhésion au service de conseil en énergie partagé (CEP niveau 3) correspondant à 5% du montant des travaux diminuée de l'aide apportée par le SDEC ENERGIE sur ce service (à savoir, 80% pour une collectivité de catégorie B2 ou C).

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Donne son accord pour adhérer au service de conseil en énergie partagé (CEP niveau 3),
Donne son accord pour signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation des bâtiments communaux,
S'engage à voter les crédits nécessaires,
S'engage à s'acquitter du montant de la contribution demandée,
Précise que la phase 2 sera réalisée sous réserve des subventions accordées,
Autorise le Maire ou un Adjoint à signer la convention et tous les contrats ou autres documents nécessaires pour mener le projet de rénovation des bâtiments communaux à son terme.

Délibération N°2024-10 : Subventions aux associations

Il est rappelé que les associations doivent faire une demande écrite à la mairie afin d'obtenir une subvention et les associations doivent présenter un intérêt local.

Ainsi Monsieur le Maire présente les demandes de subvention reçues :

- **Amicale des Anciens Combattants du Pays de Falaise** : demande de subvention.
- **Association Bossy-Cévert** : Création d'une forêt du Souvenir en hommage aux victimes normandes de la guerre de 39-44.
- **Association des Cadets de la gendarmerie du Calvados** : subvention d'équipement.
- **Association nationale de patients sclérosés en plaques** : demande subvention de fonctionnement 2024.
- **Les restaurants du Cœurs** : demande de soutien.
- **ADMR Falaise** : demande de soutien.
- **Ligue contre le Cancer** : demande de subvention.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Décide de subventionner les associations suivantes pour un montant global de 1 200.00 €, soit :

<u>DETAIL DES SUBVENTIONS - 65748</u>	BP 2024
<i>Ecole RPI – Voyage + Musique</i>	550.00
<i>Amicale des Anciens Combattants du Pays de Falaise</i>	80.00
<i>Association Bossy-Cévert</i>	140.00
<i>Association locale ADMR de Falaise</i>	150.00
<i>Ligue contre le cancer</i>	100.00
<i>Subventions aux enfants de la commune limite âge collègue</i>	180.00
Total compte 65748	1 200.00€

Décide de ne pas subventionner l'Association de Jumelage mais de prendre en charge le coût du repas d'accueil des jumeaux belges au compte « fêtes et cérémonies ».

Devis tuyaux chauffage école

Considérant direction prise pour la rénovation énergétique de l'école et le rapatriement de la classe de Soulangy, le devis présenté n'est plus d'actualité.

Délibération N°2024-11 : Aménagement du terrain de l'école

Afin d'anticiper les futurs travaux de l'école, il convient d'aménager et de sécuriser le terrain communal attenant à l'école afin que celui-ci puisse accueillir les enfants dès le commencement des travaux.

Monsieur le Maire a obtenu une première estimation des travaux pour environ 8 000€ HT et attend d'autres devis. Il demande l'accord de principe du Conseil Municipal sur la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Accepte la réalisation des travaux d'aménagement du terrain de l'école.

Attend d'autres propositions avant de sélectionner une entreprise.

Délibération N°2024-12 : Demandes de subventions travaux de voirie 2024

Monsieur le Maire présente des devis estimatifs concernant les travaux de sécurisation des déplacements et d'écoulement des eaux de pluies sur la Basse Longraie.

Le montant total des travaux est estimé à 18 782.00€ HT. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de faire des demandes de subventions pour ces travaux :

- Auprès de la Préfecture du Calvados – **DETR / DSIL.**
- Auprès du Conseil Départemental – **APCR annuelle.**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Demande à Monsieur le Maire d'effectuer des demandes de subventions pour les « Travaux de sécurisation des déplacements et d'écoulement des eaux de pluies » auprès :

- Auprès de la Préfecture du Calvados – **DETR / DSIL.**
- Auprès du Conseil Départemental – **APCR annuelle.**

Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes demandes de subventions pour ce projet.

Autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire et à effectuer les démarches nécessaires aux demandes de subventions.

Précise que les travaux seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Les travaux ne seront engagés qu'après la réception des attestations mentionnant que les dossiers sont complets et acceptés.

Présentation du Compte Administratif 2023

Le Compte Administratif 2023 est remis aux conseillers pour examen, il sera voté le même jour que le Budget Primitif 2024.

Proposition de Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire remet aux conseillers une version du Budget Primitif 2024 pour avis.

Le Budget Primitif a été discuté avec Monsieur le Conseiller aux décideurs locaux lors de sa visite jeudi 1^{er} février. Il est envisagé de procéder au vote du budget le 25 mars prochain.

Repas des Anciens : Choix du menu

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, les conseillers ont choisi le traiteur « La Clé en main », ils choisissent le menu suivant les propositions faites.

INFORMATIONS

- Projet de réseau de covoiturage : avis favorable des conseillers, reste à définir un emplacement.
- Conseiller numérique du département : les conseillers ne sont pas favorables.
- 100^e anniversaire de l'Aviation Royale Canadienne le 1^{er} avril : les conseillers sont d'accord.
- Elections Européennes : scrutin le dimanche 9 juin.
- Effacement de réseaux le Haut des Cesnes : demander la date prévue pour la fin des travaux.

La réunion s'est achevée par un tour de table. Aucune question n'a été formulée. La séance est levée à 20h50.

Le secrétaire de séance, Stéphane BOURY

Le Maire, Jean-Pierre GOUPIL